

BUSINESS KEEPER 

FIRST IN COMPLIANCE SOLUTIONS



Grâce à l'innovant BKMS® Incident Reporting, vous pouvez appliquer la directive européenne relative à la protection des lanceurs d'alerte rapidement et en toute sécurité.

Ce que vous devez savoir sur la directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations

Les lanceurs d'alerte sont particulièrement importants pour le maintien d'une société ouverte et transparente, car ils ont le courage de dénoncer les abus. Afin de garantir qu'ils soient mieux protégés contre les conséquences négatives à l'avenir, la directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations est entrée en vigueur le 16 décembre 2019. Les États membres de l'UE ont jusqu'en 2021 pour transposer la directive dans leur propre législation nationale.

Quelles sont les organisations soumises à obligation?

- Les entreprises de **50 salariés**, les établissements publics et les communes de plus de 10.000 habitants devront à l'avenir mettre en place **des canaux de signalement internes sécurisés**.
- Les alertes peuvent être faites par écrit grâce à **un système sur Internet**, à une boîte aux lettres ou par la poste et/ou oralement en appelant une ligne d'assistance téléphonique ou un répondeur.
- Cependant, tous les canaux de signalement doivent respecter la **confidentialité** de l'identité du lanceur d'alerte.
- Si aucun canal de signalement interne n'est disponible ou si aucune réponse n'est apportée aux informations, les lanceurs d'alerte peuvent **contacter directement les autorités compétentes**.
- Les organisations privées et publiques seront bien avisées de mettre en place un système de recueil d'alerte anonyme à un stade précoce, car la mise en œuvre peut prendre de plusieurs semaines à plusieurs mois selon la taille et la complexité de la structure organisationnelle.

Qui sera sous protection spéciale à l'avenir?

- Notamment les salariés, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs intérimaires, les indépendants, les consultants, les fournisseurs, les prestataires de services et les partenaires commerciaux lorsqu'ils signalent des infractions au droit de l'Union.

Quel canal de signalement offre le plus d'avantages?

- **Un système de recueil d'alerte sur Internet** est le canal qui offre la protection la plus complète pour l'identité du lanceur d'alerte. Il est facile à mettre en place et à gérer et permet de documenter les alertes et les actions de suivi requises. Par conséquent, **une solution tout en un comme le BKMS® Incident Reporting**, le premier système de recueil d'alerte certifié par une autorité de contrôle de la protection des données, est recommandée afin de répondre à toutes les exigences de la directive européenne et d'éviter ainsi les sanctions.

Faites confiance au leader du marché: le BKMS® Incident Reporting

Choisissez le BKMS® Incident Reporting, titulaire de nombreuses certifications, pour protéger votre entreprise et vos employés contre les risques futurs et pour préparer l'avenir.

Avec le BKMS® Incident Reporting, nous vous proposons un système de recueil d'alerte sur Internet hautement sécurisé pour la réception, le traitement et la documentation des alertes. Nous vous fournissons les outils dont vous avez besoin pour rendre l'ensemble de votre processus de signalement simple et intuitif et ainsi répondre aux exigences de la directive européenne. Aidez vos salariés à signaler les comportements illégaux et contraires à l'éthique de manière confidentielle, rapide et sécurisée. Ainsi, non seulement vous réduirez les éventuels risques de responsabilité pour votre entreprise, mais vous créerez aussi un climat de confiance à long terme.

6 bonnes raisons de choisir le BKMS® Incident Reporting



PROTECTION DES DONNÉES

Le BKMS® Incident Reporting répond aux exigences les plus élevées en matière de protection des données, avec des possibilités d'adaptation flexible aux conditions du pays où il est utilisé.



PROTECTION DES DONNÉES

Nous offrons la plus haute sécurité informatique grâce à des algorithmes de cryptage de pointe, des centres de données haute sécurité, des analyses d'intrusion manuelles et une double certification ISO 27001.



DES INFORMATIONS DE SIGNALEMENT SÉCURISÉES

Contrairement à tous les autres fournisseurs, il est impossible d'accéder aux données des messages, tant pour nous que pour d'autres personnes.



SOUSSION D'ALERTES 24/7

Le BKMS® Incident Reporting offre une soumission d'alertes sans aucune restriction d'heure ou de lieu, dans plus de 70 langues si nécessaire.



DOCUMENTATION

Notre système permet d'apprécier, d'évaluer et de documenter les étapes de travail.



CONSEIL À LA CLIENTÈLE PERSONNALISÉ

Nous sommes toujours à vos côtés avec une équipe d'experts, même après la mise en service.

Business Keeper: Pionnier et leader du marché des systèmes de recueil d'alerte

En notre qualité de premier fournisseur de systèmes de recueil d'alerte électroniques et leader européen sur le marché des logiciels de conformité, nous développons depuis 20 ans des applications innovantes d'intégrité et de conformité contre la criminalité en col blanc comme la corruption, le blanchiment d'argent et autres abus de biens sociaux.

Le numéro 1 des solutions de conformité pour les entreprises

Nous coopérons avec des experts de pointe et nous sommes impliqués dans de nombreux réseaux pour aider nos clients à bien intégrer les différents aspects de la protection des lanceurs d'alerte, de la conformité et de la gestion des valeurs. Nous sommes fiers d'aider les sociétés internationales et les grandes entreprises à atteindre exactement la même culture d'entreprise basée sur les valeurs que les petites et moyennes entreprises, les agences gouvernementales, les établissements de santé et les ONG.



Certificat ISO 27001
BKMS® Compliance System



Label de protection des données
BKMS® Compliance System



Certificat relatif aux tests d'intrusion
BKMS® Incident Reporting



WACA certificat
BKMS® Incident Reporting

Vous avez des questions concernant la nouvelle directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations et ses implications pour votre entreprise? Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et de vous fournir des informations supplémentaires.



Business Keeper France
Sarah Helfgott
Inside Sales

s.helfgott@business-keeper.com
+33 7 60 59 43 43
9 rue du 4 Septembre, 75002 Paris
<https://www.business-keeper.com/fr/>

AVEC NOUS, VOUS ÊTES BIEN ACCOMPAGNÉ



COMMERZBANK 

